



INFOS N°35 | 2ème semestre 2013

Rappel : L'ASEOR a toujours travaillé avec un souci d'indépendance totale sur un plan politique. Elle ne reçoit aucune subvention de quelque organisme que ce soit.

Sommaire :

- *Contrat de Développement Territorial (CDT) du Sud du plateau de Saclay : Que font nos élus à Orsay ? Ils sont bien silencieux,*
- *Hiérarchie entre le CDT et les autres documents d'urbanisme,*
- *La ZAC du quartier de Polytechnique et la modification du PLU de Palaiseau,*
- *La Déclaration d'Utilité Publique (DUP) du Moulon*
- *Les projets dans les quartiers :*
 - *Mondetour,*
 - *Le Centre,*
 - *Le Guichet*
- *Supplément spécial : l'ASEOR a fêté ses 40 ans, le samedi 5 octobre 2013.*

1 - Que font nos élus à Orsay ? Ils sont bien silencieux.

Le Projet de Contrat de Développement Territorial (CDT) du Sud du Plateau approuvé par l'EPPS et les responsables des collectivités concernées dont notre Maire, le 2 septembre, est soumis pour examen auprès des personnes associées avant d'être mis à l'enquête publique après les élections municipales de 2014. Il engage 54 opérations ou projets dont un grand nombre sur le territoire d'Orsay.

Aucune information ou réaction de la part de nos élus. Nous constatons qu'à l'exception d'une réunion d'information organisée par l'EPPS, les Orcéens n'ont pas été concertés. Ils peuvent constater que dans le projet du Moulon, les Giffois se sont réservés la partie logements qui rapportera de la taxe pour leur ville ce qui ne sera pas le cas des établissements universitaires implantés sur la partie orcéenne.

De même pour la ZAC du quartier de Polytechnique à Palaiseau, aucune réaction pour l'augmentation de trafic dû à la liaison plateau-vallée à travers la Troche. La voirie actuelle n'est pas adaptée pour une telle liaison et elle devra obligatoirement être élargie en détruisant un certain nombre de propriétés.

Quant à Corbeville, divers aménagements sont prévus dans le CDT mais notre maire, lors du Conseil Municipal de septembre, a déclaré que rien n'était envisagé actuellement.

A l'exception de l'installation du Conservatoire de la vallée de Chevreuse à l'entrée du Campus à Orsay, nous n'avons aucune information précise sur le devenir de l'Université dans la vallée. Il y a bien eu une présentation publique par la Doyenne de l'Université, il y a plus d'un an. Est-ce que le projet présenté alors est encore d'actualité ?

Cette absence de nos élus, dans le débat, nous a fait écrire par erreur dans l'Infos ASEOR n° 34 « *déménagement de la Faculté : notre Maire en est chargé par l'EPPS...* »

Nous reconnaissons notre erreur et nous sommes persuadés que nos lecteurs auront corrigé. Toutefois lorsqu'on sait que l'aménagement de l'université dans la vallée concerne les villes d'Orsay et de Bures-sur-Yvette et que notre Maire est l'interlocuteur des 2 villes vis-à-vis de l'EPPS, l'erreur était possible.

A l'avenir les Orcéens apprécieraient de voir leurs élus réagir, cela aurait au moins l'avantage d'éviter de nouvelles confusions.

2 - Hiérarchie entre le CDT et les autres documents d'urbanisme

Dans notre précédent bulletin, nous avons essayé de vous expliquer en quoi consistait le CDT.

Ce document d'urbanisme n'annule pas les autres documents d'urbanisme, il existe une hiérarchie et une compatibilité entre eux. Comme tous font l'objet de consultation, il devient parfois difficile de s'y retrouver.

Nous allons examiner ces documents dans l'ordre décroissant :

Le contrat de développement territorial (CDT) est un contrat entre l'Etat et les collectivités définissant les projets possibles pour un territoire.

Le CDT du Sud du plateau de Saclay a reçu l'accord de l'Etat et des collectivités concernées lors du Conseil d'Administration de l'EPPS le 2 septembre 2013. Il est actuellement en cours d'examen auprès des personnes associées (organismes officiels) et il sera ensuite soumis à enquête publique après les élections municipales de 2014. Le CDT devrait en principe être compatible avec le schéma directeur de l'Ile de France (SDRIF) approuvé le 18 octobre 2013 par le Conseil Régional de l'Ile de France.

Les déclarations d'utilité publique (DUP) : L'aménagement du Moulon concernant 3 communes, il est nécessaire de faire une déclaration d'utilité publique. Par contre, la ZAC du quartier de Polytechnique étant sur une seule commune, une DUP n'est pas nécessaire. La DUP du Moulon fait l'objet d'une enquête publique prévue fin octobre début novembre. Elle est nécessaire pour autoriser la Mairie de Gif à accorder le permis de construire de l'Ecole Centrale, pourtant entièrement sur son territoire, au Moulon.

Les zones d'aménagement concerté (ZAC) : Elles sont nécessaires dans le cadre de l'aménagement d'une zone. Elles font l'objet d'une étude d'impact, d'un règlement et sont soumises à enquête publique. L'enquête publique de la ZAC du quartier de Polytechnique s'est déroulée du 19 septembre au 19 octobre 2013.

Les plans locaux d'urbanisme (PLU)

Ils devront être mis en compatibilité avec le CDT lorsque ce dernier aura été approuvé et fera l'objet d'un arrêté.

3 - La ZAC du quartier de Polytechnique et la révision simplifiée n°4 du PLU de Palaiseau

Du 19 septembre au 19 octobre 2013, s'est déroulée une enquête publique relative :
« au projet d'aménagement de la ZAC du quartier de l'Ecole Polytechnique ainsi qu'à la création des voiries et des mesures écologiques compensatoires situées hors ZAC sur le territoire des communes de Palaiseau, Saclay et Orsay. »

Ce projet de ZAC, qui fait partie intégrante du CDT, est destiné à accueillir des activités économiques qui s'inscrivent dans la logique du Cluster Paris Saclay et à assurer en plus un campus résidentiel avec la réalisation de 2600 logements étudiants et 2500 logements familiaux. Faute d'informations sans doute, l'enquête n'a pas mobilisé les Orcéens. Pourtant, un des principaux accès avec la vallée envisagé se fera à travers la Troche (les rues de la Corniche, de la Troche et la rue Charles Gounod dont une partie est sur le territoire de la ville d'Orsay) car la voirie actuelle ne peut supporter tout le trafic supplémentaire. Nous ne prenons pas en compte celui qui sera apporté par l'aménagement de Corbeville qui pour l'instant n'est pas défini d'après monsieur le Maire. Dans le dossier d'enquête, il n'y avait aucun avis des villes d'Orsay et de Saclay comme le préconise l'article R311-7 alinéa a) du code de l'urbanisme.

Dans le même temps, la ville de Palaiseau procédait à une révision simplifiée de son PLU (révision n° 4) pour permettre le développement du quartier de Polytechnique. A l'issue de l'enquête publique réalisée à Palaiseau, le commissaire enquêteur dans son rapport le 14 juin, a émis de nombreuses réserves dont un manque d'informations et de concertation de la part de la municipalité. De leur côté, les associations au travers de leurs collectifs UASPS et APPEP, dont fait partie l'ASEOR, ont dénoncé dans un recours gracieux, la procédure inappropriée de cette modification en arguant que de l'avis des associations, il ne faisait aucun doute que l'ampleur des modifications envisagées exigeait de recourir à une procédure de révision normale et non simplifiée.

En effet, ces modifications sont nullement considérées par les associations comme servant l'intérêt général mais au contraire comme desservant manifestement les intérêts des habitants, non seulement de la ville de Palaiseau, mais aussi des autres communes du plateau de Saclay : la création d'une ville (improprement appelée « quartier ») de 10 000 habitants (tiers de la population actuelle de Palaiseau) – l'équivalent d'une ville comme Villebon ou Igny – ne manquera pas de déséquilibrer tout le secteur et d'en affecter le cadre de vie, pourtant considéré comme un atout. Ainsi, si les évolutions envisagées étaient réalisées, il en résulterait de graves problèmes de saturation de la circulation routière, perturbations qui ne pourraient être soulagées que marginalement par la mise en place prévue de la ligne n° 18 du Grand Paris Express, dont d'ailleurs nous contestons la pertinence.

Les objectifs du plan d'aménagement et de développement durable (PADD) base du plan local d'urbanisme (PLU) sont donc remis en cause.

Par ailleurs, initialement autour de la future gare du métro, dans la zone intitulée UX1, la hauteur maximale autorisée était de 45 mètres. Suite à la réaction des habitants et des associations, lors de l'enquête publique, elle a été ramenée à 25 mètres.

Petite victoire qui prouve que lorsque les habitants se mobilisent, ils peuvent obtenir des modifications

4 - Le quartier du Moulon, objet d'une déclaration d'utilité publique (DUP)

Dans le CDT, l'aménagement du quartier du Moulon, qui fait actuellement l'objet d'une déclaration d'utilité publique (DUP), est défini comme suit :

« Au coeur de l'ambition de Paris-Saclay de faire émerger un pôle d'excellence scientifique et de développement économique de portée internationale, le projet urbain du Moulon qui s'étend sur environ 330 ha, aura vocation à accueillir les enseignants-chercheurs et les étudiants du monde entier, ainsi que de nouveaux habitants, dans un environnement urbain et paysager de très grande qualité. Cet éco-territoire sera de plus bien connecté au reste de la métropole avec l'arrivée d'une station de TAL de Grand Paris Express.

Situé au croisement des communes de Gif-sur-Yvette, Orsay et Saint-Aubin, au sein de la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay (CAPS), ce projet intercommunal est partagé par tous les acteurs du territoire et porté à la fois par l'Etablissement Public de Paris-Saclay (EPPS), les collectivités et leurs partenaires au premier rang desquels la Fondation de Coopération Scientifique (FCS).

Le Moulon accueille déjà de nombreux établissements d'enseignement et de recherche (Synchrotron Soleil, CEA, Supélec, l'Université Paris-Sud...) et des parcs d'activités. Le site prend aujourd'hui une autre dimension avec l'accueil de trois nouvelles entités : l'arrivée de l'Ecole Centrale, celle de l'ENS Cachan et le redéploiement d'une partie des activités de l'Université Paris-Sud. L'intensification du potentiel scientifique de très haut niveau, portée par la dynamique du Plan Campus et l'essor de l'Université Paris-Saclay, constitue une étape décisive du projet qui doit s'incarner dans un projet urbain innovant. Le défi est de conforter le potentiel scientifique du Moulon en l'inscrivant dans un projet urbain mixte.

Le quartier du Moulon répondra à plusieurs objectifs :

- *Créer un quartier ouvert dont l'organisation générale facilitera les échanges et rencontres entre les populations (chercheurs, étudiants, habitants et salariés) grâce à des équipements publics, des services et commerces de proximité et des espaces publics favorisant le partage selon les différents rythmes des publics et les temps de la ville. Ce quartier devra s'inscrire en synergie avec la ville existante en jouant sur les complémentarités entre services et nouveaux équipements publics (ex. piscine et Learning Center).*
- *Accueillir des établissements d'enseignement supérieur dans un tissu urbain préexistant en veillant à créer des synergies entre eux et avec les activités économiques qui émergeront.*
- *Améliorer la desserte en transports en commun du quartier et assurer son accessibilité routière. Le quartier disposera d'une station de TAL sur la ligne 18 du Grand Paris Express à échéance de 2023 et sera plus facilement relié à terme aux pôles majeurs de la région Ile-de-France. Le TCSP desservira le quartier dès 2015. Les voies d'accès routier feront l'objet de réaménagements indispensables et durables pour permettre les accès et fluidifier la circulation. »*

5 - Les projets dans les quartiers

- Mondétour,

Mondétour se réjouit que le quartier dispose à nouveau d'un boucher, il occupera le local acquis par la mairie dans l'immeuble remplaçant l'ancienne boucherie. Le boucher a été présenté en conseil de quartier, et s'il a déjà ouvert depuis quelques semaines, il est encore en phase de lancement. Il est à espérer, maintenant, que la clientèle reviendra aussi nombreuse qu'auparavant, malgré l'interruption.

Le conseil de quartier a également eu l'occasion de se pencher à nouveau sur l'occupation des abords du marché par des personnes générant des incivilités chaque soir. Cela fait partie des thèmes très récurrents depuis des années en conseil de quartier, ce qui montre qu'aucune solution n'a été apportée. Si la pose d'une caméra de surveillance est prévue, il a aussi été évoqué la création d'un "diagnostic local de prévention et de sécurité avec préconisation d'objectifs prioritaires" pour la ville entière par une société engagée à cet effet. Le but ? Établir un "Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance". Difficile de voir vraiment comment ce qui résultera de ces noms nébuleux améliorera les choses.

Enfin, la commission circulation devra trancher sur le mini plan de circulation aux abords de la jonction entre la Queue d'oiseau et Mondétour. La mise en sens unique de certaines rues semble avoir satisfait certains, mais mécontenté d'autres...

Le Centre,

Les projets urbanistiques commencent à ressortir : rue de Chartres, un immeuble enclavé pour une résidence d'étudiants. 15 rue Maginot, la maison serait préservée et un petit immeuble à l'arrière serait réalisé. Quant au centre-ville, on en parle plus pour le moment. Attendons les élections, peut-être en saurons-nous plus de la part des différents listes en présences ? Il sera intéressant de connaître la conception urbanistique de chacun : allons-nous vers une modification du PLU pour préserver des zones pavillonnaires et réserver des zones pour les logements collectifs ?

- Le Guichet

Conseil de quartier du Guichet

- Projets de construction sur le Guichet
 - rue Charles de Gaulle – rue Racine, nous n'avons pas de précision sur l'urbanisation de la place,
 - rue de Versailles 'Boudin sauvage' que compte-t-on réaliser ? pas de réponse concrète,
 - construction du gymnase du Guichet, les travaux doivent commencer à l'automne 2014, Aucun groupe de travail ou de concertation n'a été créé, pourtant ce sujet est important pour le quartier du Guichet.
 - sa grandeur (avec l'accroissement de la population dans les années à venir).
 - une salle de quartier était-elle prévue ?
 - C'est peut-être quand il sera construit que l'on nous informera ?
- Les gens du voyage
Sur le terrain dit « Prestot », les gens du voyage y habitent toujours. Que fait-on ?
- Les travaux du Sud du plateau de Saclay inquiète les habitants :
 - L'aménagement de la zone de Polytechnique amènera un tel accroissement de la circulation dans ces rues étroites que le trafic deviendra impossible,
 - Le déménagement de certains services du Campus vers le plateau libèrera des établissements : que deviendront-ils ?

L'ASEOR propose de constituer un groupe de réflexion sur le devenir de la zone de **Corbeville**.

Vous pouvez y participer pour cela il vous suffit :

- de nous envoyer un courriel : **Site Internet** : www.aseor.org
- ou de nous faire part de votre désir par courrier : **ASEOR, 24 rue Christine - 91400 ORSAY**
- **ou par téléphone au : 09-63-04-77-17**

Bonnes fêtes et Meilleurs vœux pour 2014

Réservez votre soirée du jeudi 23 janvier 2014 pour l'Assemblée Générale

N'oubliez pas que plus nous avons d'adhérents, plus notre crédibilité est renforcée. Aussi :

Faites adhérer à l'ASEOR, vos amis, vos voisins :

Membre actif : 17€, Membre bienfaiteur : 30€, Etudiant : 3€

Nom :

Prénom :

Adresse :

Adresse internet

Exposé de Monsieur Boucher, Président Fondateur de l'ASEOR, lors de la cérémonie organisée par l'ASEOR pour ses 40 ans, le 5 octobre 2013, à la Bouvèche.

1 - HISTORIQUE DE L'ASEOR

Messieurs les Maires,
Mesdames, Messieurs,
Bienvenue à tous.

L'ASEOR fête, cette année, ses quarante ans d'existence. A cette occasion, il m'a été demandé de vous présenter l'historique de notre association : sa création, son mode de fonctionnement. Le plan suivi comportera la description de l'environnement de la ville d'Orsay, les atteintes à cet environnement qui ont conduit à la création de l'ASEOR. Puis, je vous dirai quelques mots sur les grands principes de son action.



Comme son nom l'indique l'ASEOR est une association de Sauvegarde de l'Environnement d'Orsay. La ville d'Orsay bénéficie d'un environnement assez exceptionnel qui la rend particulièrement agréable à vivre. Un certain nombre d'éléments contribue à la qualité de cet environnement :

- une situation géographique naturelle à l'entrée de la verdoyante vallée de Chevreuse de grande réputation touristique,
- la nature de son urbanisme avec en particulier un bâti traditionnel de qualité (constructions en meulières) et en grande partie pavillonnaire ce qui a pour conséquence directe de permettre une large mixité sociale avec une grande diversité de professions : des universitaires, des cadres moyens et supérieurs, des employés de l'industrie, du commerce, des artisans y côtoient des ouvriers, des retraités de toutes catégories en parfaite harmonie. Je peux même ajouter dans les années 1960-1970, la présence d'agriculteurs : une ferme existait rue Charles de Gaulle où le bon lait des vaches alimentait une partie des populations voisines, rue François Leroux où de grands terrains de culture de fraises participaient à l'approvisionnement des Halles de Paris.

Tous ces habitants sont soucieux de préserver l'environnement spécifique qu'ils ont choisi et façonné.

- l'ambiance apportée par la présence d'un milieu scientifique de haut niveau : la faculté d'ORSAY de renommée mondiale,
- la présence de bois et d'espaces verts couvrant des surfaces importantes.

Il n'est donc pas étonnant que la majorité des Orcéens tienne à conserver l'agrément de cet environnement avec, en particulier, son centre ville animé à l'allure de gros bourg encore au visage humain, avec ses jardins publics, ses lacs entourés de beaux grands arbres, avec les bords reposants et bien aménagés de l'Yvette incitant à des promenades agréables et tranquilles aux personnes de tout âge.

Voilà ce que l'ASEOR veut protéger et sauvegarder.

Jusqu'au milieu des années 1960, la ville d'Orsay a assez bien résisté au développement urbain galopant de la région parisienne. A partir de cette date, des atteintes à son environnement apparaissent. Je vais en citer deux :

- la première, ouverture au Sud de notre cité, du chantier de construction d'une ville nouvelle qui deviendra en 1977 la ville des Ulis et qui comptera 25000 habitants. On ne peut pas dire que l'architecture des immenses tours en béton s'harmonise avec l'habitation pavillonnaire de Mondétour, tout proche. Un certain nombre de ces tours sont en démolition aujourd'hui ce qui prouve bien les erreurs du passé. L'absence totale, à cette époque, de moyens de transport en commun nuit profondément à la vie des habitants de ces quartiers d'Orsay, laissant l'automobile les polluer à son aise.
- pour aborder le deuxième accroc à notre environnement, j'ouvre une petite parenthèse. Dans la description de notre environnement, je n'ai pas mentionné un point noir pourtant bien existant : le passage à niveau de la gare du Guichet, le PN 20, qui interrompait la liaison entre le sud et le nord en coupant une voie routière à grande densité de circulation. Sa fermeture au moment du passage des trains provoquait des bouchons mémorables et occasionnait des pertes de temps importantes. Il a été de plus, la cause de plusieurs accidents mortels. Plusieurs projets de déviation très locale ont été proposés, tous rapidement abandonnés, car pratiquement irréalisables. Mais la RATP imposant la fermeture de tous les passages à niveau pour des raisons de sécurité, la déviation définitive, qui sera la RN118 après avoir porté le nom de F18 au départ, prend une telle importance qu'elle devient une desserte radiale de Paris, en même temps qu'une partie de la Francilienne, troisième périphérique autour de la capitale. Résultat : une circulation quotidienne intense, génératrice d'importantes nuisances. Notons que cette voie est restée pendant 10 ans après sa construction, sans la moindre protection phonique. De plus elle marque la cité d'une immense balafre du nord au sud et d'un échangeur en plein centre ville sur les bords mêmes de l'Yvette.

Au début des années 1970, les problèmes liés à l'urbanisation évoluent très vite. La municipalité demande, en 1972, une étude à l'Action Sociale de l'Essonne pour créer un document de synthèse devant servir de base à l'établissement du premier plan d'occupation des sols pour la ville d'ORSAY. Cette enquête était réalisée avec la participation des Orcéens pour recueillir leurs avis et opinions sur tous les problèmes concernant la vie de la commune : urbanisme, voirie, espaces verts, secteurs boisés, caractère des différents quartiers d'habitation, équipements publics, ...

Les options alors retenues se résument ainsi :

« Orsay doit rester un lieu de calme et de verdure :

- **On doit y limiter l'accroissement de la population par l'application de règles rigoureuses, sans dérogations, qui pourront conserver le charme de la cité.**
- **Il faut respecter le caractère de zones pavillonnaires (pas d'immeubles dans les zones pavillonnaires) ; limiter par ailleurs la hauteur des immeubles (pas d'immeubles de plus de quatre niveaux, c'est-à-dire R+3) ; préserver au maximum les bois, les espaces verts, les arbres.**
- **Il ne faut pas donner la priorité à l'automobile : non à l'élargissement des chaussées, oui aux voies piétonnes.**
- **Il faut interdire l'établissement de toute activité industrielle et les activités artisanales gênantes proches des zones d'habitation. »**

Les projets municipaux présentés fin 1972 étaient en nette opposition avec le contenu de ce document :

- l'un consistait en la réalisation d'une voie Est-Ouest, en fond de vallée. Elle devait drainer la circulation depuis Palaiseau par le lac de Lozère, la Ferme du chemin, la rue Racine. Elle devait franchir la voie ferrée pour aboutir rue de Verdun au carrefour avec l'impasse de Verdun. Là, elle se ramifiait en deux branches : la première vers la Faculté et Gif-sur-Yvette empruntait la rue de Verdun. La deuxième vers le quartier des Vignes passait par la rue François Leroux et le chemin de la Gouttière.

- l'autre avait pour objet d'urbaniser le quartier des Vignes à haute densité. C'était le projet CERIOZ dont la variante la plus ambitieuse comportait 1200 logements, révisé ensuite à la baisse à 900 logements.

Devant la présentation de ces projets, un groupe d'Orcéens se mobilise aussitôt et décide de se regrouper en association pour s'opposer avec plus de force à leur réalisation. Le 22 janvier 1973 l'ASEON est portée sur les fonts baptismaux de la Sous-Préfecture de Palaiseau. Il s'agissait bien de l'ASEON : Association de Sauvegarde de l'Environnement d'ORSAY Nord, car les quartiers concernés étaient au nord de l'Yvette. Une pétition est lancée aussitôt auprès de la population contre les projets ci-dessus. Elle recueille plus de 750 signatures en moins de 15 jours. Devant le succès de la pétition, la municipalité retire et abandonne ces projets.

En 1974, un projet de densification du quartier de la rue Charles de Gaulle doit entraîner un élargissement de cette rue de 12 à 14 mètres. L'ASEON organise une réunion des habitants de ce quartier et rédige un questionnaire détaillé pour connaître leur avis. Les réponses, en grande partie opposées au projet, sont portées à la connaissance de la municipalité. Le projet n'aura pas de suite en l'état. Des commerces nouveaux, des services se sont installés, mais sans modification de la configuration du quartier.

En ce qui concerne l'urbanisation, les soucis, les problèmes gagnent toute la cité. Un certain nombre d'habitants du Sud de l'Yvette, ayant eu connaissance des résultats obtenus par l'ASEON, souhaitent bénéficier des services d'une association déjà constituée et demandent à ce que sa compétence s'étende à toute la ville.

Le 2 décembre 1976 l'ASEON devient l'ASEOR.

Voilà donc pourquoi et comment est née l'ASEOR.

Pour que cet exposé ne soit pas trop long et ne devienne pas trop fastidieux, je vais simplement vous énumérer quelques actions et faire quelques remarques et réflexions sur les principes de fonctionnement de l'ASEOR :

- **ZAC du Centre** : Aide apportée à une autre association qui s'opposait au réaménagement de l'îlot Dubreuil-Archangé (établissement Vigouroux),

- **RN118** : Lutte contre les nuisances sonores, murs anti-bruit. Participation à la campagne de mesures acoustiques demandées et obtenues par l'ASEOR. Opposition vigoureuse à son élargissement,

- **PN 20** : Appui à la réalisation d'une voie de substitution pour la déviation locale du PN20,

- **POS** : Participation à l'établissement du plan d'occupation des sols de 1982 et à ses révisions : 1993 et 1998,

Bien d'autres actions ont été menées et je puis vous assurer que la vie quotidienne de l'ASEOR n'a pas toujours été : « *un long fleuve tranquille* »

2 - GRANDS PRINCIPES DE L'ACTION DE L'ASEOR

Auprès des habitants

S'inspirant d'une devise d'Aristote : « *Les villes doivent être construites pour protéger et rendre heureux leurs habitants* », l'ASEOR a adopté comme règle de fonctionnement de toujours tenir compte des désirs des habitants des différents quartiers concernés et de n'intervenir qu'avec l'accord de la majorité de cette population.

Si nécessaire des tracts d'information sont distribués et des pétitions organisées pour appuyer l'intervention auprès des décideurs.

L'ASEOR recherche également toute information concernant l'urbanisme, l'environnement. Elle en trouve notamment dans les contacts avec les autres associations locales, départementales, régionales (Ile de France Environnement, par exemple) et aussi dans les résultats d'enquêtes et sondages effectués sur l'urbanisme et l'environnement par divers organismes. Ce type d'enquête a toujours fait apparaître que 80% des personnes interrogées souhaitent un habitat individuel.

L'ASEOR fait également partie de l'UASPS, Union des Associations de Sauvegarde du Plateau de Saclay.

Auprès de la municipalité

La municipalité étant son interlocuteur privilégié, l'ASEOR a pour règle de s'efforcer de conserver des relations aussi bonnes et constructives que possible avec le Maire et son conseil municipal.

Encouragée par ses premiers résultats et par l'audience acquise auprès des habitants, l'ASEOR a voulu se manifester autrement que par une opposition systématique à des projets ponctuels et a demandé à participer, à titre consultatif, au développement urbain et à apparaître ainsi de façon constructive comme une force de proposition.

Toutefois il arrive forcément que des conflits apparaissent entre un pouvoir élu qui tient à atteindre ses objectifs et des organismes associatifs qui ont une vision différente sur un sujet donné, à un moment donné. Ce jeu entre le pouvoir et des contre-pouvoirs de différentes sortes est une des nécessités de la démocratie.

Position politique

Il y a lieu de préciser la position de l'ASEOR par rapport aux formations politiques. De par ses statuts, l'ASEOR est une association apolitique qui a toujours travaillé avec un souci d'indépendance totale sur le plan politique. Elle a renoncé à toute subvention de quelque organisme que ce soit. Elle ne vit que de ses cotisations, de dons, et du travail bénévole de ses adhérents. De ce fait, elle n'a pas un train de vie fastueux et ne peut se permettre de faire de la publicité. Elle compte surtout sur la réputation qu'elle a su acquérir par ses actions passées et sur le dévouement de ses adhérents.

Au cours de ces 40 années d'existence, l'alternance politique a joué plusieurs fois lors des élections municipales. L'ASEOR s'est toujours comportée de la même façon quelle que soit la municipalité en place.

Pour renforcer cette neutralité politique, si l'un de ses membres obtient une fonction de responsable municipal, départemental ou national, il perd son statut d'administrateur.

Respect de la réglementation

Pour maîtriser le développement de l'urbanisme, définir les plans d'aménagement des différentes zones de la ville, les règlements, les outils existent. Dans un premier temps le P.O.S. (plan d'occupation des sols) était cet outil. Il est remplacé maintenant par le P.L.U. (plan local d'urbanisme).

Pour son action l'ASEOR demande la possibilité de contrôler l'application des règles, notamment lors de l'attribution des permis de construire. C'est un devoir de vigilance pour que les constructions réalisées soient conformes à la réglementation.

3 - L'ASEOR FACE A L'EVOLUTION DE SON ENVIRONNEMENT

Il est normal qu'une cité sous peine de mettre en cause sa pérennité évolue. Einstein le résume très bien dans sa citation : « *La vie est comme une bicyclette, quand elle s'arrête, elle tombe* ».

Mais l'ASEOR demande que cette évolution tienne compte :

- des caractéristiques du cadre de vie auquel les Orcéens sont attachés,
- de la nécessité d'améliorer ce cadre de vie en diminuant les nuisances de toute origine,
- de l'identité de chaque quartier,
- du respect de la propriété de chacun,
- de l'avis de tous, après une large consultation, dans un esprit de réelle concertation et de coopération.

Voilà dans ses grandes lignes comment est née l'ASEOR, les raisons de ses engagements, les objectifs qu'elle a poursuivis, les conditions dans lesquelles elle a travaillé, les principes de base qui ont fondé son action. Tout ce travail de quarante années a-t-il porté ses fruits ?

L'ASEOR est assez tentée de le penser. La plus grande partie de la ville reste un habitat pavillonnaire. Les grands immeubles n'ont pas envahi notre horizon. Les espaces verts ont été assez bien préservés. Aucune zone d'activités ne s'est installée dans nos quartiers calmes. Bien sûr, tous ces résultats ne sont pas imputables à l'ASEOR, mais elle pense pouvoir en revendiquer une part très honorable.

Après le passé et le présent, l'avenir ?

Cette situation relativement satisfaisante aujourd'hui se maintiendra-t-elle encore longtemps ? Pour son environnement ORSAY est, bien entendu, tributaire, au moins en partie, des communes voisines. Par exemple, le développement du plateau de Saclay n'est pas sans incidence sur la vie à ORSAY. Ce plateau est entré dans une phase d'urbanisation qui sera sans doute difficile à contenir malgré les assurances des pouvoirs publics. L'ASEOR trouve dommage que cette réserve d'oxygène constituée par ces milliers d'hectares d'excellentes terres agricoles, puisse un jour être vouée au bétonnage. C'est un nouvel exemple de développement inconsidéré de la région parisienne, alors que d'autres régions de France deviennent de véritables déserts.

Un autre point d'interrogation apparaît pour l'avenir : Orsay vient d'entrer dans une nouvelle organisation intercommunale : la communauté d'agglomération du plateau de Saclay qui est le plus haut niveau de ce regroupement de communes. Ce qui conduit à poser deux questions :

- *Une à la ville d'Orsay* : quels sont les pouvoirs effectifs qui restent à notre municipalité pour gérer et maîtriser son devenir, en particulier dans les domaines de l'urbanisme et de l'environnement ?

- *Une autre à l'ASEOR*. Dans un tel contexte, quel rôle pourra encore jouer une association comme l'ASEOR pour la sauvegarde de la qualité de la vie à ORSAY ?

Mais je ne veux pas terminer sur une note sombre et pessimiste. On dit que tous les problèmes trouvent une solution quand ils sont bien posés. L'ASEOR aidera à bien les poser et elle forme le vœu pour que nos instances dirigeantes actuelles et à venir trouvent les bonnes solutions pour que l'on puisse dire encore longtemps :

Il fait bon vivre à Orsay

Et fructueuse et longue vie à l'ASEOR !

